



CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL EN TOURNÉE  
2010-2011

***Nouvelles pratiques artistiques***

Étapes de réalisation

**À CONSERVER POUR LA TOURNÉE**

**N.B. Lorsque vous retrouvez le symbole ♦ qui suit le nom d'un document, cela désigne que le document est disponible à l'adresse suivante :**

[http://www.artsmontreal.org/prog\\_tour.php](http://www.artsmontreal.org/prog_tour.php)

**1. VÉRIFICATION DU CALENDRIER DE TOURNÉE**

Dans un premier temps, veuillez vérifier les dates du calendrier de tournée en vous assurant de la faisabilité de chacune des dates. S'il y a une erreur, communiquez avec Michel Niquette au 514 280-3585, du lundi au jeudi. Si jamais vous souhaitez apporter une modification de date ou si, dans votre calendrier est indiqué « Date à déterminer », vous devez communiquer directement avec le diffuseur. Lorsque le calendrier de tournée est totalement confirmé, vous devez informer Michel Niquette au 514 280-3585.

**2-A. VÉRIFICATION DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE**

Vous êtes responsable d'évaluer la faisabilité technique de votre événement dans les lieux déterminés. Une visite de chacun des lieux doit être faite **avant le 23 avril 2010**. L'organisme en assure l'organisation.

Faisant suite à ces visites, une confirmation écrite devra être expédiée (télécopieur : 514 280-3789) au Conseil des arts **au plus tard le 26 avril 2010** faisant état de cette faisabilité technique. Vous utiliserez le calendrier de tournée sur lequel y sont mentionnés les lieux. À côté de chacun des lieux, en guise de consentement, le/la responsable de la tournée appose sa signature.

**2-B. FICHES TECHNIQUES DES LIEUX DE DIFFUSION MUNICIPAUX**

Il est possible d'obtenir la dernière mise à jour des fiches techniques ♦ de la plupart des lieux de diffusion municipaux de l'île de Montréal, à l'adresse électronique indiquée plus haut. Cliquez sur «Fiches techniques» puis sélectionnez le lieu désiré.

**3. ENTENTE À SIGNER AVEC LES DIFFUSEURS**

L'organisme devra signer une entente ♦ avec chacun des diffuseurs. Dès que vous aurez validé les dates et la faisabilité technique auprès des diffuseurs, n'hésitez pas à signer ces ententes rapidement. Quand vous aurez reçu toutes les ententes signées des diffuseurs,

vous devez faire parvenir, par courrier régulier, au Conseil des arts les copies, en expédier une copie à chacun des diffuseurs respectifs et vous conservez les autres copies.

Certaines villes et certains arrondissements vous proposeront leur modèle d'entente, celui-ci sera accepté par le CAM. Dans tous les autres cas, quand une ville ou un arrondissement vous demande de produire vous-même ce document, nous vous suggérons d'utiliser votre modèle ou encore le modèle d'entente type que vous trouverez à l'adresse électronique indiquée plus haut. Cliquez sur «Documents de tournée», le document s'intitule : **ent\_org-dif\_n.xls**

#### 4. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Vous avez déjà reçu une lettre confirmant le montant de votre subvention qui vous a été octroyé dans le cadre du *Conseil des arts de Montréal en tournée*. Tel qu'indiqué, 50% de votre subvention vous sera remis trente jours avant la première représentation si le CAM a reçu le nombre requis de cartons du concours «Le choix du public» demandés par les diffuseurs de votre tournée (**point 8**). À la réception de toutes vos ententes signées (**point 3**), vous recevrez le deuxième versement de 25%. Le troisième et dernier versement de 25% vous sera versé à la réception de votre rapport final de tournée (**point 5**).

#### 5. RAPPORT FINAL DE TOURNÉE

Dès que votre tournée est terminée, vous pouvez nous faire parvenir votre rapport final de tournée ♦. Celui-ci devra contenir :

- la fiche « Résumé » de la tournée (où est inscrit le nombre total de spectateurs) ;
- une fiche d'évaluation pour chacun des lieux de diffusion (ces résultats seront comptabilisés et utilisés pour la tournée de l'année suivante) ;
- un budget révisé de la tournée (budget réel)

Si vous ne l'avez pas déjà fait, faites-nous parvenir toutes les ententes signées (**point 3**). À la réception de ces documents, nous pourrions vous faire parvenir votre dernière tranche de subvention. Le délai est environ trois semaines.

Vous trouverez le rapport final de tournée à l'adresse électronique indiquée plus haut. Cliquez sur «Documents de tournée», le document s'intitule : **rfnal\_n\_1011.xls**.

#### 6. OUTILS DE PROMOTION

Comme vous l'avez constaté lorsque vous avez complété votre demande de subvention, les programmes soirées ainsi que les affiches sont assumés par l'organisme. Ceux-ci doivent être fournis par l'organisme. Une partie de votre subvention vous a été accordée pour couvrir ces frais. Toutefois, avant d'en faire l'impression, **vous devez faire approuver votre matériel promotionnel** auprès du directeur du développement et des communications, Christian O'Leary à [coleary.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:coleary.p@ville.montreal.qc.ca) ou au 514 280-3991. Au minimum un **déla**i de **72 heures est demandé** (jour ouvrable), les documents doivent être en format WORD, PDF ou JPEG.

#### 7. NORMES DE VISIBILITÉ DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Avant toutes publications, nous vous demandons de consulter les normes de visibilité ♦ (obligations de l'organisme).

Vous trouverez les normes de visibilité à l'adresse électronique indiquée plus haut. Cliquez sur «Documents de tournée», le document s'intitule : **visib\_1011.pdf**.

## 8. Le concours «Le choix du public»

Le Conseil des arts de Montréal organise un concours appelé «Le choix du public». Comme son nom l'indique, le public vote pour son événement favori, sur un carton de participation. Vous devez communiquer avec les diffuseurs pour connaître la quantité dont chacun a besoin et donner cette information à Gaëlle Gerbe-Raynaud / 514-280-3580 / ggerberaynaud.p@ville.montreal.qc.ca et ce **au plus tard le 25 juin 2010**. (N.B. Ce nombre correspond au nombre de Programmes soirée dont le diffuseur a besoin). Pour en connaître plus, rendez vous à l'adresse électronique indiquée plus haut, cliquez sur «Documents de tournée», le document s'intitule : **concours.pdf**

## 9. LOGO DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Vous pouvez obtenir le logo du Conseil des arts de Montréal sur notre site à : [www.artsmontreal.org](http://www.artsmontreal.org).

## 10. LISTE DES DIFFUSEURS MUNICIPAUX DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Cette liste vous donne les coordonnées détaillées des diffuseurs culturels de toute l'île de Montréal.

Vous trouverez la liste des diffuseurs ♦ à l'adresse électronique indiquée plus haut. Cliquez sur «Documents de tournée», le document s'intitule : **dif.xls**.

Pour tout problème de transfert électronique, veuillez communiquer avec Gilles Chamberland au 514 280-3023 ou par courriel à : [gilles.chamberland@ville.montreal.qc.ca](mailto:gilles.chamberland@ville.montreal.qc.ca)

Selon nos habitudes, nous lancerons officiellement *le Conseil des arts de Montréal en tournée* – saison 2010-2011 à l'automne prochain (date à confirmer). Vous recevrez ultérieurement les détails relatifs à cet événement, nous espérons que vous serez des nôtres.

Je demeure disponible si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Vous pouvez me rejoindre au (514) 280-3585 ou m'écrire à l'adresse suivante : [mniquette.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:mniquette.p@ville.montreal.qc.ca).

Merci et bonne tournée !

Michel Niquette  
Coordonnateur du programme de tournées  
Mars 2010

Notez bien : Vous trouverez le présent document ♦ à l'adresse électronique indiquée plus haut. Cliquez sur «Documents de tournée», le document s'intitule : **etp\_n\_1011.pdf**.